

Procès verbal du conseil d'administration du lundi 26/06/2017

1. Adoption du procès verbal du conseil d'administration du 25/04/2017

Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

Vote à l'unanimité

#### Affaires pédagogiques

- *Dotation Globale Horaire (DGH) et structure* : le tableau de la DGH se trouve en annexe. La dotation de 578 heures a été calculée en janvier 2017 par l'inspection académique sur la base de 19 classes de 29 élèves soit un effectif de 551 élèves. Au 26/06, les prévisions pour la rentrée 2017 sont de 120 à 122 élèves en 6ème, 119 à 120 élèves en 5ème, 128 à 130 élèves en 4ème et 136 à 139 élèves en 3ème soit un total de 503 à 511 élèves.

L'inspection académique a décidé de maintenir 5 classes de 6ème même si l'effectif pourrait entraîner une suppression de classe. Par contre, en 5ème, l'effectif ne permet pas pour l'instant de conserver une 5ème classe. Pour cela, il faudrait 126 élèves inscrits (soit seulement 6 à 7 élèves de plus).

Suite à une question, la direction indique que l'idéal pour la dynamique d'un collège est d'avoir au minimum 5 classes par niveau. Or les projections pour 2023 indiquent un effectif de 430 élèves soit 16 classes.

Les enseignants et les parents d'élèves sont inquiets car ces baisses d'effectifs entraînent des fermetures de postes : pour cette année, une fermeture en histoire/géographie, un poste fermé en anglais à la rentrée 2018 et un poste d'arts plastiques probablement fermé également à la rentrée 2018. Cela implique aussi pour certains professeurs (espagnol, allemand) de se partager entre 2 établissements. Pour l'instant, il n'y a pas d'impact sur les postes de la vie scolaire, les administratifs et le personnel du conseil départemental.

M. Tanguy, élu représentant le conseil départemental, précise qu'il n'y a pas de plan du conseil départemental pour fermer un collège quimpérois. Il indique également que, pour l'instant, l'inquiétude concerne le collège de la Tourelle.

M. Tanguy précise également que le choix de la municipalité actuelle est de favoriser les dessertes des établissements privés.

Concernant les heures dédiées à l'autonomie de l'établissement (46h50 moins 2 heures rendues de sous service en EPS), le choix de l'équipe pédagogique (direction + enseignants) a été de garder des heures pour l'Accompagnement Personnalisé (AP) mise en place dans le cadre de la réforme à la rentrée 2016. L'équipe pédagogique a constaté le bénéfice de ces AP surtout pour les élèves de 6ème. Le choix des AP a été fait en fonction des niveaux et des matières (voir tableau joint en annexe) avec une attention accrue pour les classes de 5ème en raison du nombre important d'élèves par classe.

Pour cette nouvelle rentrée, un décret est paru le 16/6/2017 au Bulletin Officiel qui indique que les établissements auront plus d'autonomie mais à moyens équivalents.

A ce jour, tout n'est pas encore très clair dans les directives : le total horaire par semaine est normalement fixé à 26 heures par semaine pour chaque élève mais comment feront les établissements qui proposent un catalogue d'options pour rester dans ce créneau de 26 heures ?

A la fin de l'année 2017-2018, un bilan serait fait sur les AP afin d'adapter les moyens.

Vote sur la répartition de la DGH : Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0.

Vote à l'unanimité.

- *Jumelage avec le théâtre de Cornouaille* : un jumelage va être mis en place entre le collège de la TA et le théâtre de Cornouaille avec la participation du conseil départemental. Pour l'année 2017-2018, ce jumelage concernera tous les élèves de 4ème et leur permettra de découvrir le spectacle vivant à travers des rencontres, des parcours de spectateur et des ateliers de pratique artistique. Le programme sera différent en fonction des différentes classes.

Le coût par famille sera de 35 euros et la part du collège sera de 1650 euros. Le foyer socio-éducatif va faire un don de 17.5 euros par élève et le conseil départemental prend également une partie en charge.

#### Affaires financières

*Crédits globalisés* : 18000 euros vont être destinés à l'achat de livres et dictionnaires. 1376 euros vont servir à acheter les carnets de correspondance et 914 euros seront utilisés pour la reprographie.

Vote pour la répartition : Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0.

*Admissions en non valeur* : il n'y en a pas. Le changement des extracteurs de plonge aurait dû être fait en 2016 ainsi que celui des hottes de cuisine. Tout était budgété. Cela devrait être fait cet été : Jean Marc Tanguy va s'assurer que ce sera bien le cas. Cela permettra d'améliorer les conditions de travail des agents.

#### *Dons*

- par le foyer socio éducatif (FSE) pour le jumelage théâtre : 17.50 euros par élève.

Vote : Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0.

- par le FSE pour la journée d'intégration des classes de 6ème : 6 à 7 euros par élève.

Vote : Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0.

#### *DBM*

Le collège a décidé de passer de 3 à 2 photocopieurs et d'en acheter 2 à une entreprise locale. Pour cela, il y a une subvention du "FAR" égale à 3050 euros x 2 soit 6100 euros et 6812 euros seront récupérés sur le fonds de roulement soit un total de 12912 euros (maintenance comprise).

Vote : Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0.

#### *Contrats et conventions*

Le collège signe à nouveau pour 2018 une convention avec le lycée Corbière de Morlaix pour des marchés divers, la vérification des installations électriques + gaz et le matériel contre les incendies.

Vote : Pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0.

Le collège s'interroge sur l'opportunité de signer une convention pour que les parents puissent payer en ligne la cantine (TIPI). Cela coûtera au collège 5.4 centimes par opération. Jusqu'à présent, les 2/3 des parents paient par prélèvement automatique.

Vote : Pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 3.

#### Questions diverses

Mesures prises en raison des fortes chaleurs : le collège indique que des bouteilles d'eau ont été distribuées aux élèves, que des ventilateurs ont été mis dans les salles les plus chaudes. Les élèves ont aussi été autorisés à s'asperger d'eau dans les toilettes et à aller dans les cages d'escaliers durant les récréations. La direction indique que les élèves ont joué le jeu et ont été responsables.

Dispositif "devoirs faits" : pour l'instant, il n'y a pas de moyens supplémentaires attribués aux établissements. Il n'y aura donc pas d'enseignants supplémentaires pour intervenir dans un tel dispositif. Le collège a déjà mis en place entre 2016/2017 de l'aide aux devoirs avec le support des assistants d'éducation pour les élèves de 6ème. Cela pourrait éventuellement se faire avec des retraités ou la réserve citoyenne.

Pour conclure le conseil d'administration, M. Duigou, suivi par l'ensemble du conseil, remercie M. Le Pivert pour le travail qu'il a effectué au sein de l'établissement durant toute l'année et a adressé un courrier au rectorat pour mettre en avant ce travail. L'ensemble du conseil lui souhaite une bonne continuation.